

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Du lundi 25 janvier 2016



Présents : Olivier BERNARD, Christian CARETTE, Isabelle GAGO, Claude GUICHET, Denis JACOTOT, Alexandre LUMINET, Patrice MANCEAU, Philippe RABAUX, Jean-Luc ROYER.

Excusés :

Laurence CALIN excusée, Frédéric FERE excusé, Priscilla JOUTY GARCIA, Patrizia MOYEUX, Manuela PINSON excusée, Patricia THIBAUT procuration à Patrice MANCEAU.

Secrétaire : Isabelle GAGO

La séance est ouverte à 19 heures.

Approbation du dernier compte-rendu

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

Remboursement d'un conseiller

Le Conseil Municipal décide de rembourser un conseiller qui avait avancé 87.96 € pour des fournitures dans un magasin où la commune n'a pas de compte ouvert.

Vente de terrain – domaine privé de la commune

Des particuliers ont demandé à acheter une partie de la parcelle AA 128 jouxtant leur propriété. Ces 265 m² n'étant d'aucune utilité à la commune et l'accès piéton étant conservé, le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition au prix de 30 € le m² ; ce prix étant défini par l'estimation de France Domaine. Les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Travaux voirie 2016

Le Conseil Municipal retient le devis du bureau d'études Mornand, Janin, Schenirer pour la réfection de la rue de la Corvée pour un montant HT de 6 514 €. Une demande de subvention de 30 % du montant HT des travaux et de la maîtrise d'œuvre sera déposée auprès du Conseil départemental au titre du programme de soutien à la voirie communale. Les travaux du haut de la rue de la Corvée sont estimés à 67 070 € HT, les travaux du bas de la rue de la Corvée sont en tranche optionnelle à 26 130 € HT. Le résultat de l'appel d'offre, le montant de la subvention obtenue et les contraintes budgétaires permettront au Conseil Municipal d'arrêter ultérieurement les travaux qui seront effectivement faits en 2016.

Suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Un de nos agents remplit les conditions nécessaires à son changement de grade – avoir atteint le 5^{ème} échelon de son grade et compter 6 ans de service effectif. Le Conseil Municipal décide de la nomination de cet agent au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Ce changement se fera à indice constant.

Vote du compte de gestion 2015 – budget lotissement

Le compte de gestion du budget lotissement n'appelle ni remarque, ni observation ; il est donc approuvé.

Vote du compte administratif 2015 – budget lotissement

C'est la clôture du budget du lotissement – tous les terrains sont maintenant vendus. Le Compte administratif présente un solde nul. Il est approuvé. La création du lotissement aura coûté 1 239 298.71 €, rapporté 2 493 474.73 €, soit un bénéfice de 1 254 176.02 €

Travaux de mise en sécurité de l'école et du service périscolaire

Le Maire informe le Conseil Municipal des travaux nécessaires à effectuer à l'école et au service périscolaire afin de les mettre en conformité avec les règles de sécurité concernant les risques d'agression : un seul accès ne doit être possible et l'ensemble des bâtiments doivent être clos, des sorties d'urgence avec des barres anti-panique doivent être prévues dans les clôtures et les salles de classe. Des devis pour les clôtures sont à l'étude. Le Conseil Municipal retient les devis de l'entreprise De Jésus pour les serrures anti-panique dans les salles de classe pour 2 232 € HT et pour les portes des halls (mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite) pour 10 206 € HT.

Convention avec le Conseil Départemental

Le Conseil Municipal autorise le Maire à renouveler la convention avec le Conseil Départemental pour la fourniture de sel, d'enrobé etc...

La séance se termine à 20 h 30.

INFORMATIONS



**Bonjour,
Je m'appelle Axel, j'ai 3 ans, j'habite Remilly-sur-Tille et je suis autiste.**

Les parents d'Axel recherchent des bénévoles qui accepteraient de donner un peu de leur temps pour jouer avec lui afin de lui permettre un jour d'aller à l'école. Il existe maintenant des méthodes qui, grâce aux jeux, font évoluer les enfants autistes pour les sortir de leur bulle.

**Si vous êtes intéressés, une réunion de formation aura lieu le
lundi 7 mars de 16 h 15 à 19 h 15.**

Le lieu de rendez-vous vous sera donné à l'inscription.

Vous pouvez avoir des renseignements sur cette formation auprès des parents :

Maman : 06.22.17.16.86

Papa : 06.22.64.50.00

GITES DE FRANCE

Vous êtes tentés par l'aventure chambres d'hôtes ?

Vous disposez d'un patrimoine bâti à valoriser ?

Vous n'occupez votre résidence secondaire que quelques semaines par an ?

Vous souhaitez mettre en location un bien et en conserver la jouissance de temps en temps ?

Les gîtes de France se tiennent à votre disposition

Mme Cécile FAHY : 03.80.45.97.19

qualite@gites-de-france-cotedor.com

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

L'obligation d'entretien des cours d'eau (lit et berges) incombe aux propriétaires riverains et doivent être conduites dans le respect de la Loi, notamment pour éviter de dégrader les conditions d'écoulement, préserver le bon état des berges et des milieux aquatiques.

CEI-CENTRE ECHANGES INTERNATIONAUX

De jeunes lycéens étrangers cherchent une famille d'accueil. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

« Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi »

Si l'expérience vous intéresse, appelez -nous

09.88.66.68.45 ou bernard.emorine@gmail.com